

UR.

COMMUNE DE MANTES-LA-VILLE

Dossier DP 78362 26 00036

Déposé le : **27/03/2026**

Complété le : **14/07/2026**

Affiché le : **26/03/2026**

Objet des travaux : **Le projet concerne l'installation d'une pergola adossée à l'arrière de la maison, de couleur anthracite avec toit en polycarbonate. La surface est de 5.57m x 3.05m sur une hauteur de 2m10. trois cotés ouvert. L'arrière de la maison est clôturée avec un bardage bois de 1m80 de haut et il n'y a aucun vis-à-vis.**

Adresse du terrain :

**4 Rue de l'Orge
78711 MANTES-LA-VILLE**

Référence(s) cadastrale(s) : **AL433**

Dossier suivi par :

Alexis SIROUX (alexis.siroux@gpseo.fr)

Communauté Urbaine GPS&O

Service instruction du droit des sols

DESTINATAIRE :

JEAN-LUC THILLIEZ

4 Rue de l'Orge
78711 MANTES-LA-VILLE

CERTIFICAT DE DÉCISION DE NON-OPPOSITION À UNE DÉCLARATION PRÉALABLE délivré par le Maire au nom de la commune

Le Maire de la commune de MANTES-LA-VILLE certifie qu'il ne s'est pas opposé à la déclaration préalable de **JEAN-LUC THILLIEZ** enregistrée sous le numéro **DP 78362 26 00036** pour le projet décrit dans le cadre ci-dessus depuis le **14/08/2026**.

Le dossier a été transmis le 14/08/2026 au préfet ou à son délégué dans les conditions définies aux articles L. 2131-1 et L. 2131-2 du code général des collectivités territoriales.

Ce certificat est délivré en application de l'article R. 424-13 du code de l'urbanisme.

A MANTES-LA-VILLE, le 14/08/2027

Le Maire de MANTES-LA-VILLE


Sami DAMERGY

